

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 28 janvier 2019, à 18 h 30 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon, Jérôme Bélanger et mesdames les conseillères Dany Plante, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par Madame Kathleen Veilleux, directrice-générale, pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contrat de service fournisseur internet : Maskatel
4. Avis de fin de travaux : Réfection du rang 3Sud, partie 2
5. Période de questions et commentaires
6. Levée de la session

2019-01-020

**ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par madame Dany Plante

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2019-01-021

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-01-022

**CONTRAT DE SERVICE D'UN FOURNISSEUR INTERNET :  
MASKATEL**

ATTENDU QUE la proposition de l'entreprise Maskatel pour la fourniture de services internet ;

ATTENDU QUE l'entreprise Maskatel exploite une place d'affaires dans la municipalité ;

Il est proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'utiliser le service d'internet haute vitesse 25/25 de Maskatel pour tous les immeubles municipaux nécessitant un accès internet, selon les modalités ainsi que les conditions du contrat et mandate la directrice générale à signer le contrat de service avec l'entreprise Maskatel.

ADOPTÉE

2019-01-023

**AVIS DE FIN DE TRAVAUX : RÉFECTION DU RANG 3 SUD, PARTIE 2**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Sud, partie 2 effectués dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - 2016-462, ont été terminés au mois de novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Sud, partie 2 prévoit le versement de la subvention qui correspond à 75% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 1 446 892,78\$, une fois par année sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE le coût final des travaux, incluant ainsi que les frais incidents est de 1 709 735.30\$ taxes nettes, soit une augmentation de 219 455.07\$ par rapport au coût initial des travaux;

CONSIDÉRANT le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Sud émis par la firme d'ingénieur Genie +, le 25 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'Acceptation provisoire des travaux et compléter le processus menant au versement de l'aide financière accordée dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Gino Vachon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Victor confirme la fin des travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Sud ;

Que la Municipalité accepte provisoirement les travaux réalisés sur le 3<sup>e</sup> rang Sud selon les termes du

certificat de réception provisoire des ouvrages émis par la firme Génie+;

Que la Municipalité autorise madame Kathleen Veilleux, directrice générale à fournir tous les documents exigés par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour mettre en œuvre, conformément à l'ente de contribution financière pour la réalisation des travaux de réfection du 3<sup>e</sup> rang Sud.

ADOPTÉE

2019-01-024

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que la présente séance extraordinaire est levée.

ADOPTÉE

---

**Jonathan V. Bolduc**  
**Maire**

---

**Kathleen Veilleux**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**